

TRIBUNE LIBRE

Nous avons reçu la lettre suivante que nous nous faisons un devoir d'insérer à la même place où a paru l'article du Dr Laurendeau. Notre journal est une tribune libre, où chacun a le droit de dire ce qu'il pense sans engager, bien entendu, en quoi que ce soit, la responsabilité de la Direction.—N. de la D.

Au Rédacteur du

Journal de Médecine et Chirurgie,
Montréal.

Monsieur le Rédacteur,

Nous n'attachons pas, d'ordinaire, trop d'importance aux écrits tombés de la plume très prolifique de M. le Dr A. Laurendeau.

Qu'il enjolive et brode, pour l'édification de ses électeurs de Joliette, des histoires où son nom est toujours mis en vedette, c'est son affaire.

Mais lorsque dans votre journal, "il élève la voix pour se faire entendre de toute la province", et "de propos délibéré, après mûre réflexion" il applique "l'épithète de traîtres" aux membres du Bureau médical qui n'ont pas l'honneur de partager ses opinions, le silence n'a plus sa raison d'être.

Quelle est donc la cause de la colère de notre collègue ?

Voici ! A l'avant-dernière assemblée du Bureau, en juillet 1906, il s'agissait de nommer un comité pour préparer les amendements urgents à la loi médicale. Le Dr Laurendeau fit alors adopter une motion contenant l'immixtion des divers amendements suggérés et approuvés dans les séances antérieures. Les deux premiers paragraphes se lisent comme suit :

" Considérant qu'il pourrait être opportun d'amender l'Acte médical dans le sens suivant :

" 1o Pour créer un Bureau Central d'examineurs pour la province *tel que l'aura décidé le Bureau* ".

Nous soulignons. Quelques instants après, cette question de la création d'un bureau provincial d'examineurs revint sur le tapis et comme on peut le voir, pages 24, 25 et 26 du rapport de l'assemblée de juillet 1906, le Bureau ne prit aucune décision.

A notre grand étonnement dans le dernier numéro de votre journal, Monsieur le Rédacteur, le Dr Laurendeau vient de déclarer que le comité

de législation lui a fait un tour de passe-passe, en n'insérant pas dans son projet de loi : " la création d'un bureau provincial d'examineurs tel que demandé par sa motion du mois de juillet ".

Pourquoi le comité l'aurait-il fait, il n'avait reçu aucune instruction du Bureau sur ce point ? Et le Dr Laurendeau, dont la prose inonde nos journaux de médecine, doit être capable de distinguer entre un futur simple et un passé défini ! Le préambule de sa fameuse motion est très clair : " pour créer un bureau d'examineurs tel que l'aura et non pas tel que l'a décidé le Bureau ".

A l'assemblée de septembre, notre collègue proposait la création d'un bureau d'examineurs, sa motion fut rejetée par un vote de 16 contre 20. Nous avons voté contre, nous n'avons pas honte de le dire, pour l'excellente raison que demander à la Législature une telle réforme, en face de l'opposition déclarée des Universités, c'était fournir aux députés hostiles à la profession, le prétexte requis pour rejeter en bloc le projet de loi que nous avions à cœur de faire adopter. C'était là un acte de trahison, affirme M. le Dr Laurendeau, mais un acte que les événements des derniers jours ont singulièrement justifié. La Législature qui a refusé de sanctionner une mesure comme celle des cours de cinq ans, mesure demandée par les Universités et la profession, nécessitée par les progrès de la science, appuyée par l'usage et l'expérience des pays les plus avancés, la Législature, disons-nous, n'aurait fait qu'une bouchée d'un projet de loi qui aurait mis en jeu des influences dont on ne saurait ni mépriser ni déprécier la valeur. La profession serait sortie de la lutte meurtrie et humiliée ; ses chances de réussite pour l'avenir sérieusement compromises.

D'un autre côté, le Dr Laurendeau qui n'est pas tendre pour ses collègues, peut-il se vanter de ne pas avoir courtoisément la défaite par sa manière de présenter sa motion, en septembre dernier ? A-t-il donné de bonnes et valables raisons pour son adoption immédiate. En a-t-il démontré, non pas l'utilité ou la nécessité, tout le monde est d'accord sur ce point, mais l'opportunité ? N'a-t-il pas été invité à le faire par le Dr Simard qui a entassé objection sur objection, défiant notre ami de lui répondre ? Le Dr Laurendeau